ATTESTATION DE DÉLIVRANCE DE L'INFORMATION DONNÉE À SON CONJOINT COMMUN EN BIENS SUR LES CONSÉQUENCES DES DETTES CONTRACTÉES DANS L'EXERCICE DE SA PROFESSION SUR LES BIENS COMMUNS DES EPOUX

La présente attestation doit être souscrite par la personne sollicitant son immatriculation

Je soussigné(e),

Nom : ABBAS

Prénom : KAMEL

Date et lieu de naissance : 19.05.1996 à Hammamet ALGERIE

Domicile : 25 rue de Reyersheim

68190 ILLZACH

Déclare sous ma responsabilité, conformément à l'article R. 123-121-1 du code de commerce, avoir informé mon conjoint Monsieur ou Madame [1] ABBAS Graldia avec lequel / laquelle [1] je me suis marié(e) sans contrat de mariage [2] ou bien avec un contrat de mariage qui prévoit des biens communs aux époux, sur les conséquences des dettes contractées dans l'exercice de ma profession sur ces biens communs.

Fait à ILLZACH

Le 29/05/2024

Signature de la personne immatriculée :

[1] Rayer les mentions inutiles

[2] La mention relative à l'absence de contrat de mariage ne signifie pas que le régime légal français est applicable.

Rappel : Article R. 123-121-1 du code de commerce

Décret n° 2007-750 du 9 mai 2007 – article 19 du Journal Officiel du 10 mai 2007

Sous sa responsabilité, la personne physique dépose dans les formes prévues à l'article R. 123-102, lors de sa demande d'immatriculation, une attestation de délivrance de l'information donnée à son conjoint commun en biens sur les conséquences des dettes contractées dans l'exercice de sa profession sur les biens communs(...)

Scanné avec CamScanner

Scanné avec CamScanner